



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
Service Voirie-Circulation-Eclairage public



3
VCEP/CH/MM/2026
CH

**LE MAIRE DE LA VILLE DU MANS
LE MAIRE DE LA VILLE DE ROUILLON**

OBJET,

Travaux sur réseau Enedis
(branchement aéro-souterrain)
chemin de Montaigu
par l'Ent. TELELEC RESEAUX

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté municipal n° 1365 du 2 Juillet 1984,
réglementant la circulation sur la ville du MANS,
VU l'arrêté municipal de la Police de circulation de la
ville de Rouillon,

N° du registre des arrêtés

Ville du Mans : 5198
Ville de Rouillon : G2026/97

CONSIDERANT :

- les travaux sur réseau Enedis prévus chemin de Montaigu,
- qu'il est nécessaire pour en faciliter le déroulement tout en assurant la sécurité des usagers de modifier la circulation et/ou le stationnement,

ARRETE

Du 24 septembre 2026 au 2 octobre 2026, en fonction de l'avancement et des nécessités de chantier :

ARTICLE 1 : La circulation s'effectuera alternée sur une file et sera réglementée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 chemin de Montaigu à hauteur du n°69.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R.417-10 – Enlèvement de véhicules) dans l'emprise du chantier chemin de Montaigu.

ARTICLE 3 : Le cheminement des piétons sera dévié sur le côté opposé au chantier.

ARTICLE 4 : Les demandeurs assureront, sous leur propre responsabilité, la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et afficheront le présent arrêté au droit du chantier.

ARTICLE 5 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit, ou les jours non ouvrables, les signaux en place devront être déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence d'engins, de personnel, d'obstacles...).

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole et Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Rouillon sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouillon, le 17.09.2026

Le Maire de Rouillon,



Laurent PARIS

Fait au Mans, le 21 SEP. 2026

Pour le Maire, le chef de service
Voirie-Circulation-Eclairage public



Jérôme BESLAND